

DECLARATION

Fédération Nationale CGT des Personnels des Organismes Sociaux
RPN DU 31/08/2023 – NÉGOCIATION SALAIRE

Mesdames et Messieurs les représentants de l'employeur,

Nous sommes réunis aujourd'hui pour discuter de la nécessité urgente d'augmenter les salaires des agents de la Sécurité sociale. Nous vous demandons d'entendre notre revendication principale : augmenter la valeur du point à 10 euros pour compenser la perte de pouvoir d'achat et l'augmentation de l'inflation depuis 2010.

En effet, comme vous le savez, la valeur du point n'aura augmenté que de 5,58% entre 2010 et 2023 (en prenant en compte la proposition à 1,5%), alors que l'inflation cumulée sur la même période va probablement se situer proche de 25% (selon les projections de l'Insee). Cela a pour conséquence de diminuer le pouvoir d'achat (nous préférons le terme « pouvoir de vivre ») des agents de la Sécurité sociale de près de 15% en 13 ans. C'est inacceptable !

Nous ne pouvons pas accepter que les agents de la Sécurité sociale, qui assurent des missions essentielles au service public et à la solidarité nationale, voient leur rémunération se dégrader d'année en année.

Nous ne pouvons pas accepter que les agents de la Sécurité sociale, qui ont été en première ligne face à la crise sanitaire et sociale provoquée par la pandémie de Covid-19, soient méprisés et ignorés par l'employeur.

Nous ne pouvons pas accepter non plus que les agents de la Sécurité sociale, se retrouvent au niveau du seuil de pauvreté ou même en dessous, ce qui est le cas de bon nombre de nos collègues les moins bien rémunérés notamment les nouveaux embauchés et les agents en situation monoparentale.

A cela vient se rajouter l'impact défavorable de la prise en compte du Montant Net Social pour le calcul de la prime d'activité, ce qui va mécaniquement précariser encore plus nos collègues.

Nous vous rappelons que le SMIC a lui progressé de 30 % depuis 2010. Par conséquent, nous vous demandons d'une part le même dynamisme de progression pour la valeur du point, à savoir 10 euros, ce qui représenterait une revalorisation salariale permettant le rattrapage pour ces treize dernières années, et d'autre part son indexation annuelle sur l'inflation. Cette augmentation permettrait aux agents de retrouver une rémunération décente et conforme à leurs qualifications, leurs compétences et leurs responsabilités. Cela permettrait aussi de faire face à la hausse des prix à la consommation, des tarifs de l'énergie, des loyers, des taxes foncières, etc. Tout simplement de vivre dignement de son travail.

.../...

Nous vous demandons par conséquent de reconnaître le travail et l'engagement des agents de la Sécurité sociale, qui méritent respect et considération. Aussi, la proposition d'augmenter de 1,5% la valeur du point au 1^{er} juillet est une insulte à l'ensemble des travailleurs de la Sécurité sociale. Quant à la proposition d'une prime sur LE : « partage de la valeur » à la Sécurité sociale, cela va à l'encontre des valeurs partagées dans l'institution. Cette prime non collective, non pérenne, non contributive, qui, nous le rappelons, ne participe en rien au financement de la Sécurité sociale, est tout simplement cynique. En vous comportant ainsi, vous poursuivez cette dérive déjà engagée avec l'épargne salariale, la monétisation des jours de congés et RTT. Ainsi vous confirmez votre rôle de fossoyeur de la Sécurité sociale.

Certains, ici présents, pourraient se dire que ce n'est qu'un acompte et que la prochaine négociation salariale pour 2024 réglerait tous les problèmes. La CGT rappelle à l'intersyndicale que l'employeur a déjà fait le coup de l'acompte l'année dernière avec ses 3,5 %. Signer un accord sur la base de la proposition actuelle serait une trahison vis-à-vis des salariés qui, en plus, se sont fortement mobilisés depuis plusieurs mois, pour ne pas dire années. En effet, l'intersyndicale porte la revendication commune d'une revalorisation significative de la valeur du point à effet du 1^{er} janvier 2023 et a minima qui compense l'inflation. Avec l'annonce d'un nouveau « tour de vis » par le Gouvernement, signer un accord en l'état exposerait les salariés au risque plus qu'évident d'un nouveau gel de la valeur du point pour plusieurs années. Les organisations syndicales nationales qui seraient signataires accepteraient de fait un solde de tout compte de la part de l'Ucanss.

La FNPOS CGT refuse que la RPN soit reléguée à une simple chambre d'enregistrement. Aussi la FNPOS CGT exige une négociation loyale et sincère avec de réelles marges de manœuvre.